

Lot n° : **21**  
 Section : AD  
 N° : 139  
 17, Rue des Marguerites

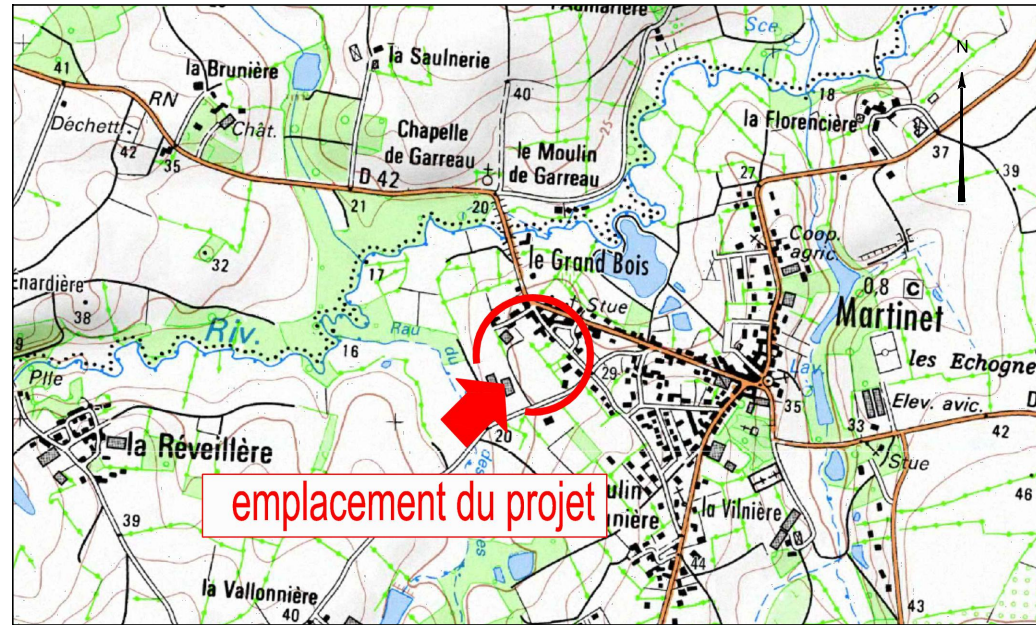
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
**COMMUNE DE MARTINET**  
 Rue des Noues - Rue des Moulins  
 Lotissement à usage principal d'habitation  
**LA JUELLE**

autorisé par arrêté N°PA 085 138 22 A0001 du 4 mai 2022

**PLAN INDIVIDUEL**

Superficie : 307 m<sup>2</sup>  
 Superficie de plancher maximale : 240 m<sup>2</sup>

**PLAN DE SITUATION**



Maître d'Ouvrage  
**LotiPromo**  
 Lotisseur - Aménageur foncier

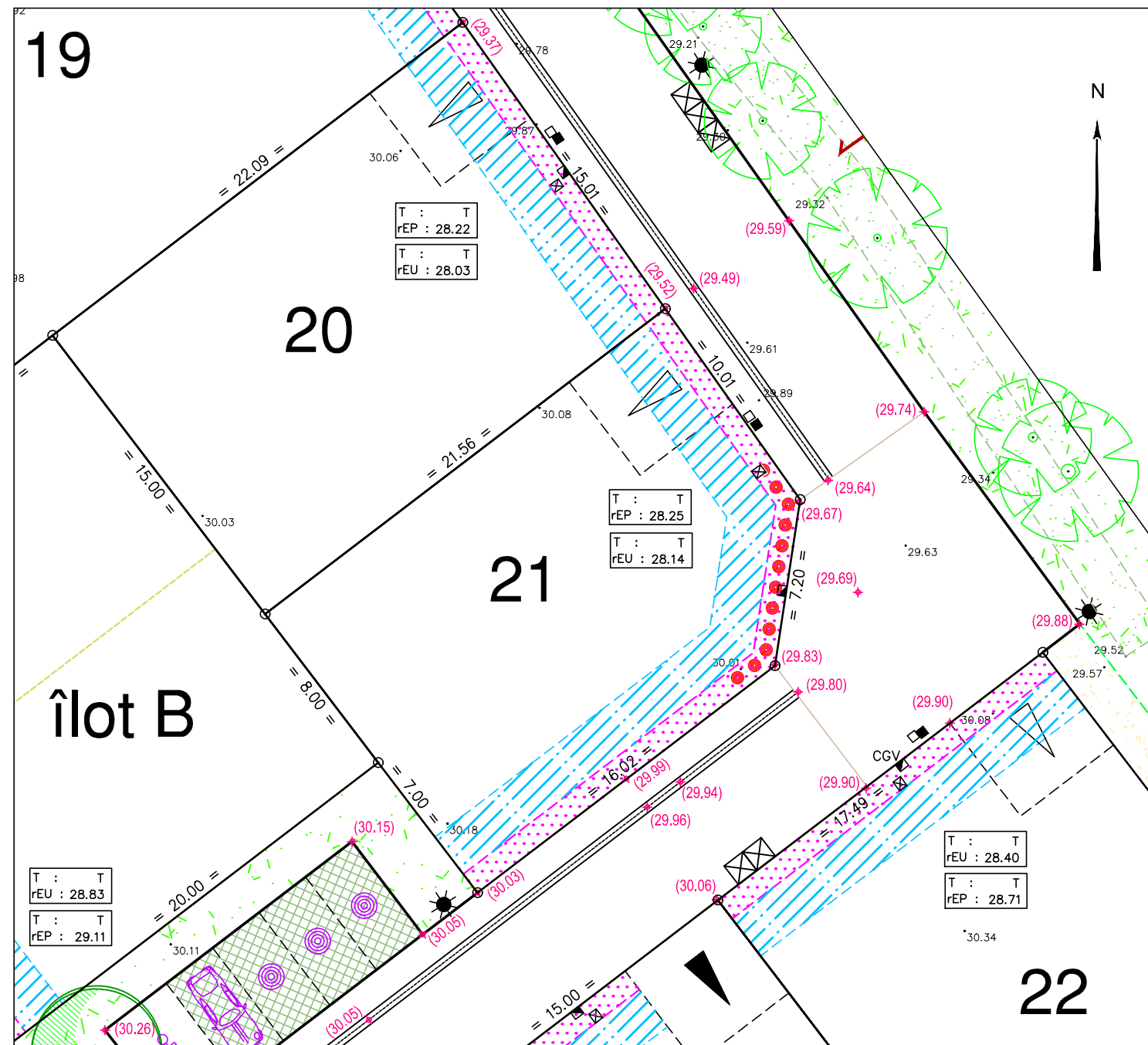
Pôle Activ'Océan  
 4 Square John ADardeen  
 85300 CHALLANS

Architecte-Urbaniste  
 Lorraine DONDAINAS  
 Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU



46 rue B. Franklin - BP 50352  
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

**PLAN D'ENSEMBLE**



**LEGENDE**

- Zone non constructible (1.00m)
  - Zone d'implantation des constructions principales (entre 1 et 3m de recul). Les garages doivent respecter un recul minimal de 5m de la limite d'emprise des voies ou places publiques sur lesquelles ils ont accès.
  - Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible)
  - Accès automobile privatif interdit
  - Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
  - Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
  - Emplacement des places de stationnement publiques perméables
  - Plantation projetée (nombre et emplacement de principe)
  - Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
  - Végétation existante
  - Aire de présentation containers ordures ménagères
- Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)**
- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
  - 00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
  - - regard tabouret EU
  - - regard tabouret EP
  - T : --- - cote tampon du regard EU
  - rEU : --- - cote radier du branchement EU } cotes suivant plan de récolement
  - T : --- - cote tampon du regard EP
  - rEP : --- - cote radier du branchement EP } cotes suivant plan de récolement
  - ☼ - candélabre
  - CGV - coffret électrique
  - ☒ - citerneau AEP
  - - signe d'appartenance de mur
  - o - borne OGE
- Ouvrages hors sols :**  
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

